

Monsieur Dominique Boitel

Madame Cécile Daussin-Charpantier

Présidente de la Chambre Régionale  
des comptes de Bretagne

3 rue Robert d'Arbrissel

C.S 64231

35042 Rennes Cedex

Enregistré au Greffe le :  
- 4 MAR. 2024

Réf : contrôleN°2023-000256

Kermaria-Sulard le 04 mars 2024

Madame la Présidente,

En bonne suite à votre lettre du 29 février 2024, je vous prie de bien vouloir trouver par la présente ma réponse.

J'ai pris connaissance, avec l'attention qu'il requiert, du rapport d'observation définitif relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Kermaria-Sulard.

Je n'ai ni les compétences ni les moyens de contester la moindre virgule du rapport sus cité.

J'ai bien noté que la synthèse porte sur la période 2018-2022. Ma responsabilité ne peut donc être engagée que pour la période de 2018 à mai 2020 dates durant lesquelles j'exerçais la fonction de Maire.

Sur ce point il me semble utile d'attirer votre attention sur la situation, durant ma mandature, des comptes et de la gestion de la commune de Kermaria-Sulard. Ils ont été régulièrement contrôlés par les services de l'état et plus singulièrement par Madame la Trésorière Principale de Lannion.

Lors des entretiens que nous eûmes, les responsables administratifs, les élus et moi-même avec Madame la Trésorière Principale de Lannion, je n'ai pas le souvenir d'alertes et d'observations particulières de sa part sauf des remarques laudatives au regard de la gestion de la commune.

En janvier 2020 j'indiquais lors de mes derniers vœux à la population :

« ... La commune est moins endettée qu'elle ne l'était en 2014.

Le montant du capital restant à rembourser en 2014 était de 597 156 €, il est de 480 193 € pour 2020.

Le montant de l'annuité, c'est-à-dire la somme à rembourser chaque année, était de 83 012 € en 2014. Elle est de 73 447 € pour 2020.

Ces chiffres démontrent la bonne maîtrise du budget communal durant notre mandature.

Cela malgré une dotation de l'état qui a fortement diminuée : en 2014 la dotation générale de fonctionnement était de 134 903 €. Elle est passée en 2019 à 111 125 € soit une diminution de 23 778 € représentant près de 18% en moins. ».

Par ailleurs, c'est bien grâce à la gestion commerciale par la commune et aux négociations avec les prestataires durant notre mandature que le lotissement de « La Colline » a pu dégager un bénéfice de 133 000€.

Pour la période de mai 2020 à ce jour, je ne peux que constater la dégradation des équilibres budgétaires de la commune dû, semble-t-il principalement, à une forte augmentation des charges et à des choix de gestion (page 21 du rapport).

Je reste à votre disposition pour toutes informations que vous souhaiteriez de ma part et vous prie d'accepter, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.



Dominique BOITEL